



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2023-704

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 février 2023 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2023-704 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

L'objet de ce règlement a pour but de modifier le *Règlement n° 510-86*, afin de spécifier le nombre de stationnements réservés aux personnes handicapées aux emplacements appartenant à la Ville, de définir l'interdiction de s'y immobiliser pour les personnes non autorisées et les amendes afférentes.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 24 février 2023

Marie-Josée Couture

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca